

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1410/SG/FP constatant la prise de service d'un administrateur civil hors classe 7° échelon. hors échelle, à l'issue de son congé annuel.

n° 69-1410/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
27 septembre 1969

Numéro JO
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro
10 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 17 septembre 1969, date de son retour au Territoire, la prise de ses fonctions comme conseiller technique du Ministre de l'Information et du Tourisme, par M. Jacques Herry, administrateur civil hors classe, 7e échelon, hors échelle, groupe A, chevron 1.